



COMMUNIQUÉ DU 39^E SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC

**CENTRE DE CONVENTION INTERNATIONALE JULIUS NYERERE
DAR-ES-SALAAM (REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE)
17-18 AOÛT 2019**

1. Le 39^e Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu au Centre de convention internationale Julius Nyerere à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 17 et 18 août 2019.
2. Étaient présents au Sommet les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants :
 - Angola : le Président João Manuel Gonçalves Lourenço
 - Comores : S.E. le Président le Colonel Azali Assoumani
 - RD Congo : S.E. le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo
 - Madagascar : S.E. le Président Andry Rajoelina
 - Mozambique : S.E le Président Felipe Jacinto Nyusi

Namibie :	le Président le Dr Hage G. Geingob
Seychelles :	S.E. le Président Danny Faure
Afrique du Sud :	S.E. le Président Cyril Ramaphosa
République-Unie de Tanzanie :	S.E. le Président le Dr John Pombe Joseph Magufuli
Zambie :	S.E. le Président Edgar Chagwa Lungu
Zimbabwe :	S.E. le Président Emmerson Dambudzo Mnangagwa.
Lesotho :	S.E. le Premier ministre le Dr Motsoahae Thomas Thabane
Malawi :	S.E Excellence le Vice-président Everton Herbet Chimulirenji
Eswatini :	S.E. le Premier ministre Mandvulo Dlamini
Botswana :	S.E. le Dr Unity Dow, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale
Maurice :	S.E. Nandcoomar Bodha, ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international

3. Le Sommet a également vu la présence de la Dr. Stergomena Lawrence Tax, Secrétaire exécutive de la SADC, du Dr Akinwumi Dessina, Président de la Banque africaine de développement et de la Dr Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).
4. Le Sommet a exprimé ses condoléances les plus sincères à Son Excellence le Président le Dr John Pombe Joseph Magufuli, au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie et aux familles des personnes décédées suites à l'explosion d'un camion-citerne survenue à Morogoro.

5. Le Sommet a élu S.E. le Dr John Pombe Joseph Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie, Président de la SADC et S.E. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, Président entrant de la SADC.
6. Le Sommet a également élu S.E. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, et le Dr Eric Keabetswe Masisi, Président de la République du Botswana, Vice-président de cette instance.
7. Le Sommet a salué le Président sortant de la SADC, S.E. le Dr Hage Geingob, Président de la République de Namibie, pour le leadership exemplaire dont il a fait montre durant son mandat.
8. Le Sommet a approuvé le thème du 39^e Sommet de la SADC, à savoir : « ***Instaurer un environnement favorable au développement industriel inclusif et durable, à l'accroissement du commerce intra-régional et à la création d'emplois*** », qui cherche à porter en avant le programme d'industrialisation de la SADC.
9. Prenant note de la chute générale de la production alimentaire dans la région durant la campagne agricole 2018/19, le Sommet a exhorté les États membres à mettre en œuvre des plans pluriannuels complets de relance pour faire face à la récurrence des sécheresses et à l'insécurité alimentaire et à accroître la production agricole.
10. Prenant note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation, le Sommet a approuvé le Protocole sur l'industrie, qui a pour but de promouvoir le développement d'une base industrielle diversifiée, innovante et compétitive à l'échelle mondiale.
11. Le Sommet s'est inquiété profondément de la lenteur de la croissance du commerce intra-SADC et du fait que la région continue d'exporter des matières premières non

transformées vers le reste du monde, perdant ainsi les bénéfices potentiels que lui procureraient les ressources qu'elle recèle. Dans ce contexte, il s'est convenu d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation.

12. Prenant note des effets dévastateurs des cyclones tropicaux qui ont sévi en Afrique du Sud, aux Comores, à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe, le Sommet a salué tous les États membres pour leur soutien humanitaire.
13. Le Sommet a chargé le Secrétariat de la SADC d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de préparation et de réponse aux catastrophes de la SADC dans le cadre des mesures régionales prises pour contrer les effets du changement climatique.
14. Prenant note des bons progrès accomplis en matière de représentation féminine en politique et dans les instances décisionnelles, le Sommet a exhorté les États membres de traduire les lois et les politiques en des actions concrètes, notamment l'application de quotas législatifs pour assurer la représentation des femmes dans les instances politiques et de l'article 5 du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, relatif aux mesures spéciales.
15. Prenant note de l'impact négatif des sanctions économiques prolongées imposées au Zimbabwe sur l'économie de ce dernier ainsi que de la région dans son ensemble, le Sommet a exprimé sa solidarité avec le Zimbabwe, et a demandé la levée immédiate des sanctions pour faciliter son redressement socioéconomique.
16. Le Sommet a déclaré le 25 octobre date à laquelle les États membres peuvent d'une seule voix exprimer leur désapprobation à l'égard des sanctions imposées sur le Zimbabwe au travers de diverses activités et de diverses plateformes et ce, jusqu'à la levée des sanctions.
17. Le Sommet a approuvé le kiswahili en tant que quatrième langue de travail officielle de la SADC, en reconnaissance de la contribution de cette langue et du rôle rempli

par Mwalimu Julius Kambarage Nyerere durant la lutte de libération de l'Afrique australe.

18. Le Sommet a noté que le Burundi remplit certains des critères d'éligibilité régissant l'admission de nouveaux membres à la SADC et soumettra un rapport d'avancement, sur base duquel sera entreprise une mission de vérification.
19. Le Sommet a approuvé le Protocole sur le transfèrement interétatique des délinquants condamnés, qui vise à permettre le transfèrement des délinquants condamnés pour qu'ils purgent leurs peines dans leurs pays d'origine.
20. Le Sommet a noté que l'Afrique du Sud a retiré sa signature du Protocole sur le Tribunal de la Communauté de développement de l'Afrique australe de 2014 conformément à un jugement rendu sur la question par sa Cour constitutionnelle.
21. Le Sommet s'est félicité de la promulgation d'une loi visant à créer au Lesotho une Autorité nationale des réformes (NRA) et a appelé l'ensemble des parties prenantes de ce pays à demeurer engagées aux processus de réformes et a félicité le Facilitateur de la SADC pour l'efficacité de ses efforts de médiation.
22. Prenant note de la gravité des problèmes sécuritaires, en particulier des activités terroristes et de la criminalité transnationale organisée, le Sommet a exhorté les États membres à donner priorité à la mise en œuvre de la Stratégie régionale anti-terroriste de la SADC.
23. Le Sommet a pris note des actes d'extrémisme et de terrorisme perpétrés en République démocratique du Congo (RDC), plus précisément dans le territoire de Beni et s'est convenu de collaborer avec la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) et de consolider les efforts entrepris afin de rétablir la stabilité sécuritaire en RDC et dans la région des grands lacs.
24. Prenant note de la gravité des menaces à la sécurité maritime tels que la piraterie, le terrorisme maritime, le trafic de stupéfiants et le transport et le trafic illicites

d'armes et de munitions, le Sommet s'est convenu de les combattre conjointement dans le cadre de la Stratégie de sécurité maritime de la SADC.

25. Le Sommet a salué le Président de la SADC, S.E. le Dr Hage G Geingob, Président de la Namibie et S.E. Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, pour le leadership exceptionnel dont ils ont fait montre à la Conférence de solidarité de la SADC avec la République arabe sahraouie démocratique.
26. Prenant note des résolutions adoptées lors de la Conférence de solidarité de la SADC avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD)/Sahara occidental, le Sommet a exhorté les États membres de la SADC, l'Union africaine et les Nations Unies à les appliquer.
27. Le Sommet a lancé un appel en faveur de l'application inconditionnelle de l'ensemble des résolutions et des décisions de l'ONU sur le Sahara occidental, une telle mesure étant de nature à déboucher sur une solution positive, pacifique et permanente qui réponde aux aspirations du peuple du Sahara occidental.
28. Le Sommet a exprimé sa solidarité avec la République démocratique arabe sahraouie / Sahara occidental (RASD) en exhortant les États membres de l'Union africaine (UA) et les autres partenaires à veiller à ce que la RASD ne soit pas exclue de participer aux événements continentaux et internationaux.
29. Le Sommet a chargé le Secrétariat de notifier à la Commission de l'Union africain et au Gouvernement japonais la position de la SADC concernant l'exclusion de la participation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) aux prochains Jeux panafricains prévus au Maroc ainsi qu'à la prochaine Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) prévue en août 2019 respectivement.

30. Le Sommet a félicité l’Afrique du Sud, les Comores, la République démocratique du Congo, l’Eswatini, Madagascar et le Malawi pour avoir tenu des élections pacifiques et réussies.
31. Le Sommet a chargé le Secrétariat de la SADC d’élaborer, en collaboration avec le Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC, le modèle à assumer par le Parlement proposé de la SADC en termes de mandat, de pouvoirs et de fonction ainsi qu’une feuille de route en vue de la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement de la SADC.
32. Le Sommet a pris note des avancées accomplies dans la construction du Dépôt logistique régional de la Force en attente de la SADC et a mandaté le Président de l’Organe d’engager avec l’Union africaine des discussions plus poussées à propos du soutien requis pour cette construction.
33. Le Sommet a salué le Président sortant de la SADC, S.E. le Dr Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie et le Président sortant de l’Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, S.E. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie pour le rôle qu’ils ont rempli, qui a contribué à la tenue d’élections apaisées, au transfert pacifique du pouvoir et au maintien de l’intégrité territoriale de la RDC.
34. Le Sommet a salué l’Afrique du Sud et l’Angola pour l’aide financière et matérielle qu’ils ont fournie pour la conduite des élections présidentielles tenues en 2018 à Madagascar.
35. Le Sommet a félicité S.E. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique et l’Honorable Ossufo Momade, Président du parti politique de l’opposition RENAMO, pour la signature de l’Accord de paix et de réconciliation le 6 août 2019, ouvrant ainsi la voie à une paix durable et à la relance du développement économique et social.

36. Le Sommet a félicité S.E. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie, pour le leadership qu'il a assuré en tant que Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.
37. Son Excellence le Président le Dr John Pombe Joseph Magufuli a remercié tous les chefs d'État et de gouvernement de leur participation au 39^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC.
38. Le Sommet a fait part de son appréciation au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie pour avoir accueilli avec succès le 39^e Sommet ordinaire et pour l'hospitalité qu'ils ont réservée aux délégués durant le Sommet.
39. Le Sommet a noté que le prochain Sommet se tiendra à Maputo (Mozambique) en août 2020.

Fait à Dar es-Salaam (République-unie de Tanzanie) le 18 août 2019